

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Hôtel de Ville – 9 place Carami - B.P. 307 - 83177 BRIGNOLES Cedex - Tél. : 04.94.86.22.12 - Email : dcp@brignoles.fr

Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : <https://www.ville-brignoles.fr>

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché : ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES – VILLE DE BRIGNOLES

Type de marché : Marché public de prestations intellectuelles.

Mode de passation : Il s'agit d'un marché ordinaire passé selon une procédure adaptée en vertu des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Caractéristiques du marché :

La commune de Brignoles souhaite poursuivre une politique de prévention afin de limiter les inondations par ruissellement sur le territoire communal et d'intégrer la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement du territoire. En effet, les problèmes d'inondations sont observés fréquemment dans certains secteurs. Ce marché a pour objectif la réalisation d'un Schéma Directeur et d'un Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales sur la commune de Brignoles afin de mettre en place des règles de gestion des eaux pluviales et répondre aux exigences du PLU. L'étude a pour but d'établir des prescriptions réglementaires techniques qui pourront être intégrées aux documents de planification, d'urbanisme (PLU).

La ville de Brignoles a confié à un prestataire, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère administratif, financier et technique. C'est la société ACRI-IN située à Sophia Antipolis qui a été retenue pour assurer cette prestation.

Le marché commence à compter de sa notification. Il prendra fin lors de la réception sans réserve des prestations.

Le délai d'exécution de chaque phase ainsi que le délai maximal de l'étude sont spécifiés dans les pièces du marché.

Le délai d'exécution de chaque phase a pour point de départ la date fixée par l'Ordre de Service émis par le pouvoir adjudicateur.

Le marché est conclu à prix forfaitaires. La décomposition du prix global et forfaitaire comporte des prix forfaitaires en fonction des différentes phases exécutables.

Code NUTS : FRL05

Code CPV : 71335000-5 (Etudes techniques).

Variantes : Non autorisées.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Marché conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés conjoints ou solidaires.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours.

Modalités de financement : Fonds propres.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Date et heure limites de réception des offres : Le 24 juillet 2025 à 17h00

Conditions de participation – Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Les justifications à produire sont celles prévues aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du code de la commande publique. Le candidat devra en particulier fournir :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (**imprimé Cerfa DC1 joint**)
 - Déclaration du candidat (**imprimé Cerfa DC2 joint**).
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
 - Déclaration sur l'honneur du candidat joint et concernant les interdictions de soumissionner visées aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique.
 - Déclaration appropriée de banques ou **preuve d'une assurance** pour les risques professionnels ;
 - Indication des **titres d'études et professionnels de l'opérateur économique** et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de service ou de conduite de travaux de même nature que celle du marché.
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public.

En cas de candidature incomplète, il sera fait application de l'article R.2144-2 du code de la commande publique.

N.B : Conformément à l'article R. 2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- Valeur technique des prestations : 60% - Prix des prestations : 40 %

Modalités d'obtention du dossier de consultation :

Gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr

Conditions de remise des offres :

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de la Consultation).

Renseignements d'ordre administratif et technique : Mairie de Brignoles - Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 - Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Introduction des recours éventuels :

- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi à la publication : le 23 juin 2025